

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊTS

Dispositif d'Admission Directe Non Programmée (ADNP) des  
Personnes Agées

**Date limite de dépôt des dossiers : 17 juin 2024**

## **1. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI)**

---

Le présent appel à manifestation d'intérêts a pour objectif la mise en œuvre territoriale de parcours d'admissions directes non programmées pour les personnes âgées, en articulation avec le service d'accès aux soins (SAS).

Tous les établissements de santé, publics et/ou privés, assurant ou non une prise en charge de soins en urgence peuvent participer à la mise de ces parcours territoriaux d'admissions directes non programmées pour les personnes âgées.

## **2. Activités du dispositif d'Admission Directe Non Programmée (ADNP) des Personnes Agées**

---

Sur la base d'une incitation financière, les activités attendues des établissements de santé candidats sont les suivantes :

- I. Mise en œuvre de ce dispositif au moyen de l'identification des mesures de structuration de ces parcours
- II. Mise en place et recueil d'indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs
- III. Réalisation d'un bilan opérationnel de ces parcours

### 3. Financement

---

Le financement relatif aux parcours d'admissions directes non programmées pour les personnes âgées se traduit par l'allocation aux Agences de Santé de crédits d'aide à la contractualisation (AC) reconductibles à hauteur de 110 millions € au niveau national. Ces crédits, intégrés chaque année dans les dotations régionales des agences, de santé, s'élèvent pour la Guadeloupe à la somme globale de 935 465.00 €, actualisée à la fin de l'année 2023.

### 4. Modalités de sélection

---

L'analyse et l'instruction des dossiers de candidature seront réalisées dans le cadre d'une commission de l'Agence de Santé.

Les instructeurs pourront, lors de la phase d'instruction, demander aux établissements candidats des compléments d'information.

Une décision portant autorisation ou refus de financement sera notifiée individuellement aux établissements candidats.

### 5. Complétude et modalités de dépôt des dossiers

---

**Le dossier de candidature complet doit impérativement comporter :**

- Une lettre d'intention
- Un budget descriptif du projet
- Un dernier rapport d'activité approuvé
- Un Relevé d'identité bancaire (RIB)
- La fiche INSEE comportant le numéro SIRET

Le dossier complet doit être adressé par courriel à l'adresse suivante :

[ars971-derb@ars.sante.fr](mailto:ars971-derb@ars.sante.fr)

**au plus tard le 17 juin 2024 à 18H00**